

Strasbourg, 17 Novembre 2014 cdpc/docs 2014/cdpc (2014) 23

CDPC (2014) 23

COMITE EUROPEEN POUR LES PROBLEMES CRIMINELS (CDPC)

PROJET DE QUESTIONNAIRE SUR LA VIOLENCE URBAINE ET L'IMPLICATION DES JEUNES

Document préparé par le Secrétariat du CDPC Direction Générale I - Droits de l'Homme et Etat de Droit

Site web du CDPC : www.coe.int/cdpc
Adresse électronique du CDPC : dgi-cdpc@coe.int

La violence urbaine et l'implication des jeunes

Objectif

L'objectif de ce questionnaire est de collecter des informations sur la violence urbaine dans tous les Etats membres du Conseil de l'Europe et de déterminer si l'implication des jeunes est un problème spécifique par rapport à ce phénomène. Les réponses devraient constituer la base d'une analyse / d'un rapport par le CDPC au Comité des Ministres lié(e) à la Résolution sur les réponses de la justice à la violence urbaine, point 20, adopté lors de la 31^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des ministres de la Justice qui s'est tenue à Vienne (Autriche) du 19 au 21 septembre 2012 (lien).

Définition de la violence urbaine

Le terme '« violence urbaine », comme l'a récemment précisé la Conférence sur la violence urbaine à Lisbonne en Octobre 2014 (lien), est traité comme un « désordre collectif » qui conduit à un comportement violent par un grand nombre de personnes et qui naît des différents problèmes sociaux-économiques qui affectent la zone urbaine dans laquelle la violence se déclenche. On trouve, parmi les exemples les plus récents, les émeutes à Londres en août 2011, les émeutes à Athènes en 2012 et les émeutes de jeunes à Husby (Suède) en 2013.

Questions

Quelles sont les caractéristiques particulières de la violence urbaine, telle qu'elle a été définie par la Conférence sur la violence urbaine, mentionnée ci-dessus : la fréquence, la mesure et la classification juridique?

Combien de cas de violence urbaine, s'il y en a eu, se sont produits dans votre pays pendant les dix dernières années (si de tels cas ne se sont pas produits, vous devez simplement l'indiquer et vous ne devrez, par conséquent, pas répondre au reste du questionnaire) ?

Quel était l'arrière-plan de ces cas de violence urbaine ?

- Combien de jugements relatifs à la violence urbaine y a-t-il eu dans votre pays pendant les dix dernières années ?

Merci de nous fournir toutes statistiques disponibles sur la violence urbaine dans votre pays.

Comment est-ce que les actes de délinquance sont traités lorsqu'ils sont commis par des jeunes et quelles réponses spécifiques et les mesures préventives sont prises ?

- Pourriez-vous indiquer combien de jeunes (des personnes âgées de moins de 18 ans) environ ont été impliqués (tant de façon générale que ceux ayant été poursuivis) dans ces actes de violence urbaine ?
- Des mesures spéciales ont-elles été prises dans votre pays pour prévenir l'implication des jeunes dans des actes de violence urbaine? Si oui, de quel type : sociales, éducatives, etc. ?
- Avez-vous découvert que certaines mesures préventives fonctionnent mieux que d'autres ? Si tel est le cas, donnez une brève description de celles-ci.
- Lorsqu'un jeune est impliqué dans des actes de violence urbaine, quelles mesures lui sont appliquées ?
- Existe-t-il des mesures/sanctions différentes pour un jeune impliqué dans la violence urbaine en fonction de son âge spécifique (par exemple : des jeunes d'un certain âge ne peuvent pas entreprendre un travail non rémunéré faisant partie d'une décision judiciaire de travail social). Si oui, merci de nous fournir un aperçu de ces différentes mesures/sanctions.
- Existe-t-il des mesures de procédure pénale particulières qui s'appliquent aux jeunes impliqués dans la violence urbaine ?
- Dans quelle mesure les familles sont-elles impliquées dans ces procédures ?
- Y a-t-il des mesures de réinsertion sociale spéciales prises pour les jeunes concernés ? Les jeunes concernés font-ils l'objet d'une surveillance particulière ?

Des exemples pratiques de la façon dont le système national de justice pénale traite les violences urbaines sont les bienvenus.